Soixante-troisième Année SPECIAL N°11 26 Août 2022

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

DECRET N°2022-0335/PT-RM DU 06 JUIN 2022 FIXANT LA DUREE DE LA TRANSITION

DECRET N°2022-0485/PT-RM DU 21 AOUT 2022 DESIGNANT L'INTERIMAIRE DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2022-0335/PT-RM DU 06 JUIN 2022 FIXANT LA DUREE DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : La durée de la Transition est fixée à 24 mois, pour compter du 26 mars 2022 conformément à l'article 22 de la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 juin 2022

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

DECRET N°2022-0485/PT-RM DU 21 AOUT 2022 DESIGNANT L'INTERIMAIRE DU PREMIER MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérims des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Par dérogation à l'article 1er du Décret n°2021-0476/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les intérims des membres du Gouvernement, le **Colonel Abdoulaye MAIGA**, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, est désigné pour assurer l'intérim de Monsieur **Choguel Kokalla MAIGA, Premier ministre, Chef du Gouvernement**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 août 2022

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA